

## Comment financer une formation professionnelle FAEMC ?

Financer sa formation c'est possible ! Découvrez ici les différentes aides financières qui existent selon votre statut : salarié, demandeur d'emploi, indépendant... et l'activité de votre entreprise. Nous sommes à votre disposition pour vous accompagner.

**Nous contacter**

### 1/ Comment financer sa formation avec son Compte Personnel de Formation (CPF) ?

Le **Compte Personnel de Formation** permet à tous les actifs d'acquérir des droits à la formation depuis leur entrée dans la vie active jusqu'à leur retraite. Il a remplacé le DIF (droit individuel à la formation) en 2015 et reprend les droits acquis sur ce dernier. **Le CPF appartient à l'individu et lui permet d'acquérir des droits à la formation à hauteur de 500€ par an.** Il peut utiliser ses droits tout au long de sa vie professionnelle, quelque soit son statut (salarié, demandeur d'emploi, indépendant ...).

#### Pourquoi un Compte personnel de formation (CPF) ?

L'objectif du CPF est de maintenir l'employabilité et sécuriser le parcours professionnel de chacun. **Le CPF permet de financer des formations conduisant à une qualification ou une certification professionnelle**, d'acquérir le "socle commun de connaissances et de compétences" appelé également "CléA", de valider les acquis de l'expérience (VAE), de réaliser un bilan de compétences ou de se former en vue d'une création d'entreprise.

#### Quelles sont les formations FAEMC finançables avec le CPF ?

Pour être finançable avec le CPF, une formation doit être certifiante.

**Voir toutes les formations éligibles CPF lien vers le [CQP MAM](#) et vers le [DEJEPS](#)**

## Que faire si mes droits sont insuffisants ?

Si le coût de la formation qui vous intéresse est supérieur au montant disponible sur votre compte formation, vous pouvez régler la différence avec des fonds personnels, ou solliciter une participation financière de votre employeur ou de Pole Emploi :

- Vous pouvez faire une **demande de financement à Pôle emploi** sur votre reste à charge. [Plus d'informations sur le site de Pole Emploi.](#)
- Depuis la rentrée, **les employeurs peuvent également participer financièrement au projet de formation de leurs salariés** en leur "attribuant des dotations volontaires".

## 2/ Comment financer sa formation grâce à son OPCO ?

Les OPCO (Opérateurs de compétences) ont un rôle important d'accompagnement des entreprises dans la formation professionnelle.

Chaque entreprise est rattachée, en fonction de sa branche professionnelle, à un OPCO. Celui-ci peut lui proposer des financements spécifiques, des réductions sur des listes de formations identifiées... Contactez le service RH ou Formation si vous êtes salariés

